



Retenu dépôt de garanti

Par **Santiago40**, le **29/04/2020** à **10:27**

Bonjour,

La situation est la suivante:

Je quitte mon appartement le 08/03, l'appartement est situé au premier étage d'un immeuble détenu par une SCI, tout l'immeuble est au même propriétaire.

L'état des lieux est réalisé par une entreprise extérieure à l'agence qui s'occupe de la gestion locative.

Sur cet état des lieux rien à redire, dans sa tenue comme dans son contenu. Il est fait de manière numérique, méthodique et de façon tout à fait professionnelle.

Le 25/04 je reçois le compte de départ de l'appartement qui porte 2 mentions justifiées avec factures :

- Changement Surpresseur : 840 €
- Ponçage léger Garde corps : 80 €

L'état des lieux fait mention d'un garde corps en bon état (12 ans qu'il est là, comme moi), d'où mon incompréhension pour cette menuiserie réparation.

Le surpresseur maintenant, le plus gros problème:

- Il est situé sur le palier du 4ème étage (dans les communs)
- Il ne dessert pas l'appartement
- Il n'est pas mentionné : au bail, aux états des lieux d'entrée ou de sortie.

Ma question est donc la suivante, est ce que mon propriétaire peut me facturer ces

réparations ?

Quels sont mes recours ?

En cas de recours suis-je en droit de réclamer un dédomagement pour le retard si le complément n'arrive pas dans le délai imparti des 2 mois ?

Merci à vous pour vos réponses

Par **Lag0**, le **29/04/2020** à **10:38**

Bonjour,

Il faut reprendre l'état des lieux d'entrée et le comparer à cet état des lieux de sortie. Si effectivement, cette comparaison ne permet pas de mettre en évidence des dégradations faites par vous durant le bail, aucune retenue ne peut être faite sur votre dépôt de garantie.

Par **Tisuisse**, le **30/04/2020** à **07:27**

Bonjour,

Rapprochez-vous de votre ADIL, votre contrat et vos états des lieux (entrée et sortie) en mains.

Par **morobar**, le **30/04/2020** à **10:14**

Bonjour,

Je crois deviner que notre ami contributeur n'est pas en possession de l'état des lieux de sortie réalisé le jour dit, mais d'une copie expédiée avec le cout de la sinistralité alléguée maintenant.